



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 25 janvier 2022 à 8 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Belizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Madame la conseillère Louise Boudrias est absente.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Audrey Bureau, Éric Pilote, attachés politiques et M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Martin Beaulieu, Catherine Bellemare, Geneviève D'Amours, François Léveillé, Chantal Marcotte, Yvan Moreau, Vincent Paquette, Marie-Hélène Rivard, Mario St-Pierre, Benoit Thibault, Frédéric Vandal et Isabelle Veilleux.

CP20220125-P1

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2023-2029

Présentation par madame Chantal Marcotte et messieurs Frédéric Vandal et Vincent Paquette.

OBJECTIF :

- Faire adopter le projet de PGMR 2023-2029 de la Ville de Gatineau;
- Présenter les prochaines étapes de la révision du PGMR notamment la tenue de consultations publiques;
- Engager les ressources humaines et financières pour assurer le processus de révision avant le dépôt final.

RECOMMANDATIONS :

CP-ENV-2022-001

Adopter le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé tel que préparé par le Service de l'environnement.

CP-ENV-2022-002

Autoriser la transmission d'une copie de cette résolution et du projet de plan de gestion révisé à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté.

CP-ENV-2022-003

Mandater les services afin de soumettre le projet de PGMR révisé à une consultation publique au printemps 2022, conformément aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

CP-ENV-2022-004

Autoriser la publication d'un sommaire de projet du plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique et que le projet de plan révisé pourra être consulté dans certains bâtiments municipaux répartis dans les différents secteurs de la Ville de Gatineau, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

CP-ENV-2022-005

Autoriser le trésorier à financer un montant de 100 000 \$ avec le solde du projet en cours du PGMR 2016-2020 pour la démarche de consultation publique réglementaire au PGMR 2023-2029.

CP-ENV-2022-006

Autoriser le trésorier à financer un montant de 54 500 \$ avec le solde du projet en cours du PGMR 2016-2020 afin de prolonger de 6 mois le poste temporaire de coordonnateur-PGMR.

CP-ENV-2022-007

Autoriser la création d'un poste permanent de chargé de projet PGMR et autoriser le trésorier à financer un montant de 51 000 \$ avec le solde du projet en cours du PGMR 2016-2020 pour la période de juillet à décembre 2022.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des commentaires positifs sont émis par les élus quant au programme et au travail accompli par le Service de l'environnement. L'engagement de l'équipe est souligné.

Des interrogations sont soulevées quant à l'élimination du textile, tant au plan résidentiel qu'industriel. Il est également demandé que les conseillers soient informés au préalable à l'avis de consultation afin que l'information puisse être transmise aux citoyens.

Au niveau financier, des précisions sont requises quant à l'offre commerciale incluse à la proposition. Les entreprises devront investir dans cette transition, et une réflexion est demandée sur les façons d'accompagner les entreprises vers des programmes d'aide financière, de subvention et d'éco-fiscalité.

Plusieurs élus soulignent l'importance des communications dans le déploiement du PGMR. La sensibilisation auprès des enfants dans les écoles est souhaitée. Quant aux restaurateurs, compte tenu de la pandémie et des impacts subis, ils devront être accompagnés avec beaucoup de sensibilité, et il est demandé qu'un plan de communication détaillé soit présenté aux membres du conseil. Les partenaires de la Ville auront un rôle à jouer dans la transmission de l'information, et il est recommandé d'établir des plans, entre autres, avec la chambre des commerces et les associations d'affaires. Il est souhaité que la documentation soit également disponible en anglais sur demande.

Des inquiétudes sont soulevées quant au tonnage total et aux législations provinciales. Il faut également s'attaquer à la surconsommation et au suremballage. La Commission sur l'environnement devra faire de la sensibilisation à ce sujet en mettant de l'avant les différents outils d'action publique (infraction, communication, accompagnement, etc.). Une question est posée relativement à l'existence de plans concrets pour réduire la consommation à la source, tant au niveau résidentiel que commercial, comme les couches lavables, les produits d'hygiène et autres. Une réflexion doit s'effectuer quant à l'utilisation du plastique en milieu agricole.

Les bacs défectueux sont un enjeu pour certains citoyens, et les immeubles à logements font face à des réalités qui doivent être considérées. Dans les édifices à logements, il faut mettre en place des incitatifs et des mesures afin de permettre la participation au compostage et au recyclage. Quant aux organismes qui font affaire au privé et qui n'atteignent pas les exigences municipales, il faudra prendre des mesures éventuellement.

La Ville de Gatineau doit être un modèle au niveau de la gestion des matières résiduelles et il est souhaité que les bâtiments municipaux soient un exemple au Québec. Les électro bacs pourraient être déployés dans les différents centres de services. Il est demandé que le Service de l'environnement informe le conseil si des ressources humaines permanentes sont requises dans le cadre du programme et que les redditions de comptes du PGMR soient bisannuelles aux membres du conseil municipal.

Les résolutions afférentes seront présentées au conseil du 15 février 2022.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 20.

Reprise du comité plénier à 10 h 30.

Mesdames Catherine Marchand et Josée Bellemare, ainsi que monsieur Michel Déziel se joignent à la rencontre.

CP20220125-P2

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RELANCE DU CENTRE-VILLE

La présentation est faite par madame Catherine Marchand, accompagnée de madame Josée Bellemare et monsieur Michel Déziel à 10 h 30.

Madame Marchand présente la convention de subvention et le plan d'action du programme d'aide financière pour la relance du centre-ville.

RECOMMANDATIONS :

CONSIDÉRANT QUE la désertion du centre-ville par les touristes et les travailleurs du centre-ville de la Ville de même que les mesures de confinement prolongées en lien avec la pandémie de COVID-19 ont eu des répercussions économiques particulièrement fortes sur le centre-ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a conclu une convention d'aide financière (CM-2021-596) avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, d'un montant maximal de 5 000 000 \$ à la Ville pour l'exercice financier 2021-2022 pour la relance du centre-ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le versement de la subvention par le Ministère est conditionnel au dépôt d'un plan d'action et à son approbation par le Ministre;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur formé par le conseil municipal, et dont la composition a été approuvée par le Ministre, recommande d'accepter le plan d'action; Il est recommandé :

CP-MATDE-2022-01

D'accepter le dépôt du plan d'action 2022-2023 au ministre de l'Économie et de l'Innovation pour son approbation.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des félicitations sont faites au Service de l'urbanisme et du développement durable et aux partenaires de ce programme.

Des inquiétudes sont soulevées quant à la capacité de gestion des ressources humaines et matérielles qui sont disponibles au Service de l'urbanisme et du développement durable et des précisions quand les conditions du programme sont requises.

On souligne l'importance de la transformation du centre-ville sans la présence des fonctionnaires en raison de la pandémie. L'incertitude et les défis qui composent l'avenir sont actuellement inconnus et donc il faut aider les entreprises à court et à long terme.

Une question est posée afin de savoir s'il y a un arrimage entre le financement de la R.U.C.H.E. et le financement de la Fondation de la ruche Outaouais. Madame Marchand indique ne pas avoir les informations et qu'un retour sera fait à ce sujet.

Il est demandé qu'un ajout soit fait afin d'inclure au programme les travaux de modifications ou de construction de terrasses et de patios qui permettent de favoriser l'accueil des clients, de bonifier l'offre et d'augmenter le nombre de gens au centre-ville.

Les résolutions portant sur ces recommandations seront soumises lors du conseil municipal du 31 janvier 2022.

Le comité plénier public est suspendu à 11 h 30.

Reprise du comité plénier à 12 h 45.

Se joignent à la rencontre mesdames Sonia Blouin et Marie-Noëlle St-Pierre et monsieur Mathieu Bélanger, alors que monsieur Mario St-Pierre quitte la rencontre.

CP20220125-P3

CADRE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS – CONTRIBUTION AUX ORGANISMES 2022

La présentation est faite par mesdames Geneviève D'Amours et Marie-Noëlle St-Pierre, à 12 h 45.

OBJECTIFS :

- Présenter le Cadre de soutien au développement des communautés et les résultats de l'appel de projets de l'automne 2021;
- Approuver les recommandations du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés concernant le soutien financier aux organismes pour 2022.

RECOMMANDATIONS :

CP-SLSDC-2022-03

Accepter les recommandations du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés concernant le soutien financier aux organismes, d'une somme de 2 269 046 \$ comme indiqué à l'annexe A et conformément aux budgets alloués.

CP-SLSDC-2022-04

Approuver le protocole d'entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et l'organisme Les Partenaires du secteur Aylmer.

CP-SLSDC-2022-05

Approuver le protocole d'entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et l'organisme la Maison de l'Amitié de Hull.

CP-SLSDC-2022-06

Approuver le protocole d'entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et la Corporation d'aménagement de la rivière Blanche de Gatineau inc., visant à leur confier la gestion d'un site de plein air urbain.

CP-SLSDC-2022-07

Autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer les protocoles d'entente de partenariat pour les années 2022 à 2026 avec les organismes Les Partenaires du secteur Aylmer et la Maison de l'Amitié de Hull joints à la présente ainsi que tout autre document afin de leur donner plein effet.

CP-SLSDC-2022-08

Autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente de partenariat pour les années 2022 à 2023 avec la Corporation d'aménagement de la rivière Blanche de Gatineau inc. joint à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet.

CP-SLSDC-2022-09

Autoriser le directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à signer les lettres d'entente entre la Ville de Gatineau et les organismes identifiés à l'annexe A, afin de donner suite à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet.

CP-SLSDC-2022-10

Autoriser le directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à signer les lettres d'entente entre la Ville de Gatineau et les partenaires particuliers identifiés à l'annexe D, afin de donner suite à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet.

CP-SLSDC-2022-11

Autoriser le trésorier à effectuer les versements aux organismes identifiés à l'annexe A, sur présentation de pièces de compte à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

CP-SLSDC-2022-12

Autoriser le trésorier à émettre les chèques à chaque organisme responsable des protocoles d'entente de partenariat mentionné ci-dessus et selon les clauses et conditions stipulées aux protocoles d'entente de partenariat à intervenir avec les trois organismes, sur présentation de pièces de compte à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

CP-SLSDC-2022-13

Autoriser le trésorier à prévoir les sommes recommandées au budget des années 2023 à 2026 pour donner suite aux protocoles d'entente de partenariat.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

On souligne des enjeux de compréhension de certains organismes qui souhaitent appliquer pour obtenir du financement. On demande à ce que le processus soit vulgarisé pour en faciliter l'accès.

Les répondants municipaux accompagnent les organismes et ces derniers ne devraient pas hésiter à communiquer avec les répondants afin de répondre à leurs questionnements dans le cadre de demandes de financement.

La reconnaissance des grands partenaires ne se fait pas par secteur, mais par les caractéristiques que ces derniers offrent. L'attribution du financement se fait également selon la nature des projets et non par secteurs ou districts électoraux.

Il est demandé s'il existe une grille d'évaluation globale pour l'analyse des projets présentés afin d'assurer une certaine équité entre les organismes et sur le territoire.

Quant au processus et à l'équité envers l'ensemble des projets, depuis 2017, un processus d'évaluation des projets a été mis en place. Une équipe a été formée en utilisant la même grille d'analyse pour tous les projets présentés.

Madame la mairesse France Bélisle demande si le cadre de soutien actuel fera l'objet d'une révision à court terme. On indique que le cadre mis en place date de 2017 et qu'il n'y avait pas de demande concrète de procéder à une refonte du programme.

Il est proposé d'apporter une attention particulière aux fonds de réserve des organismes. Madame Bélisle mentionne qu'avoir un fonds de réserve de 5 % est une bonne pratique pour un OBNL. La Ville intèrêt à prendre en considération les ratios de fonds de réserve lors de l'analyse de projet pour l'obtention d'un financement prévu au cadre de soutien au développement des communautés.

Plusieurs organismes de subventions font face à des défis de gouvernance à l'interne. À ces fins, la Ville a établi une entente avec la TROCAO pour la mise en place d'un centre de formation financée en partie par le plan gouvernemental de lutte aux inégalités sociales.

Madame Bélisle suggère d'ajouter l'exigence de suivre une formation en gouvernance lors des analyses des demandes de subventions déposées à la Ville de Gatineau. Cette suggestion pourra être intégrée lors de la refonte du cadre de soutien au développement des communautés.

Une préoccupation est soulevée quant au fait que certains OBNL pourraient s'enrichir avec les subventions municipales puisque les fonds sont toujours redirigés vers les fonds de l'organisme. En réponse, l'administration indique que lors de l'analyse, il est tenu compte de la santé financière des organismes qui font des demandes.

Le comité plénier public est suspendu à 13 h 40.

Reprise du comité plénier à 13h50.

Madame Valérie Candem se joint à la rencontre.

CP20220125-P4

PROGRAMME D'ART PUBLIC COMMÉMORATIF

La présentation est faite par madame Josée Bellemare accompagnée de madame Valérie Candem et débute à 13 h 50.

OBJECTIF :

Présenter la recommandation du jury de concours afin d'octroyer le contrat à l'artiste lauréate pour la réalisation et l'installation de l'œuvre d'art public sur la bibliothèque Manise-Morin dans le cadre du Programme d'art public commémoratif.

PLAN :

- Présenter la démarche et les résultats du concours;
- Présenter l'artiste lauréate, l'œuvre sélectionnée et les prochaines étapes de la démarche.

RECOMMANDATIONS :

CP-ACL-2022-12

Accepter la recommandation des membres du jury pour la sélection de l'œuvre Effeuilleuses Mica de madame Mélanie Myers à la bibliothèque Manise-Morin dans le cadre du Programme d'art public commémoratif – Secteur de Masson-Angers.

CP-ACL-2022-13

Entériner le contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Gatineau et madame Mélanie Myers au montant de 78 700 \$ taxes incluses, pour la réalisation et l'installation de l'œuvre Effeuilleuses Mica.

CP-ACL-2022-14

Autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le contrat d'exécution pour la réalisation de l'œuvre Effeuilleuses Mica entre la Ville de Gatineau et madame Mélanie Myers ainsi que toute modification ou avenant audit contrat.

CP-ACL-2022-15

Autoriser le trésorier à émettre les chèques à l'artiste lauréate selon les modalités du contrat, et ce, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

CP-ACL-2022-16

Autoriser le trésorier à ajuster le portefeuille d'assurances.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Plusieurs questions et commentaires concernant la mise en place de l'aspect sonore de l'œuvre sélectionnée. On indique que la proposition de l'artiste est un code QR afin d'éviter les bruits forts et constants dans le quartier. Toutefois, d'autres formes de diffusions peuvent être envisagées.

Pour la façon d'habiller le mur, cela reste à discuter avec l'artiste. Suite à des discussions avec le jury, un rappel visuel sera ajouté à l'œuvre initialement présentée. Des détails restent à être finalisés avant la mise en place de l'œuvre.

Madame Valérie Candem quitte la rencontre.

CP20220125-P5

PROGRAMME DE SOUTIEN ET FONDS DU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES AVEC LA PARTICIPATION DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présentation par madame Josée Bellemare et monsieur Mathieu Bélanger.

Mise en contexte :

- **2 programmes de soutien en événementiel**
 - Programme de soutien aux grands événements (PSGÉ);
 - Programme de soutien aux événements sportifs – moins de 50 000\$ (PSÉS).
- **2 Fonds**
 - Fonds de soutien à l'animation du centre-ville (FACV);
 - Fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation (FAR);
 - Co-administré avec le SUDD.
- **1 programme de soutien aux organismes culturels (pour du fonctionnement)**
 - Programme de soutien aux organismes culturels (PSOC).

PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS

Présentation par madame Josée Bellemare et monsieur Mathieu Bélanger.

OBJECTIFS :

- Présenter le Programme de soutien aux grands événements (PSGÉ);
- Présenter les recommandations de soutien 2022.

RECOMMANDATIONS :**CP-ACL-2022-01**

Approuver les contributions financières et les services détaillés à l'annexe A pour la réalisation des grands événements du calendrier 2022.

CP-ACL-2022-02

Autoriser le trésorier à :

- payer les dépenses en services coûtants encourues dans le cadre de l'organisation de l'événement et qui sont prévues par la Ville dans le soutien en services inscrit au protocole d'entente;
- verser une somme supplémentaire maximale de 5 000 \$ par organisme à ceux s'engageant dans une démarche de plan d'affaires, étude achalandage et provenance selon les disponibilités budgétaires;
- transférer les soldes résiduels des postes budgétaires 02-71050, 02-71512, 02-71513, 02-71516, 02-71519 et 02-71529 de l'année 2021 à l'année 2022.

En cas de circonstances exceptionnelles déterminées par la Ville, la contribution en services pourrait être supérieure aux prévisions, tout en respectant les limites établies au Programme de soutien aux grands événements. Le Bureau des événements peut, dans ces circonstances, rembourser des factures aux organismes visés, sous présentation de pièces justificatives, ou payer des fournisseurs de la Ville, le cas échéant.

CP-ACL-2022-03

Autoriser le Service de la police – Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier à :

- donner des places de stationnement gratuites ou facturables dans certains stationnements municipaux;
- déplacer les titulaires de permis vers des stationnements à temps limité ou vers des horodateurs (espaces payants);
- autoriser le coordonnateur de la Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier, à prendre tous les arrangements requis pour la bonne marche des activités concernées.

CP-ACL-2022-04

Autoriser le Service de la police à facturer Patrimoine canadien pour les heures supplémentaires des policiers lors de la fête du Canada.

CP-ACL-2022-05

Autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer les protocoles d'entente entre la Ville de Gatineau et les organismes soutenus par le Programme de soutien aux grands événements.

CP-ACL-2022-06

- Autoriser le Service des finances à ajouter la couverture d'assurance de biens pour le Festival L'Outaouais en fête et pour le Festival de montgolfières de Gatineau sur la police d'assurance des organismes à but non lucratif de la Ville de Gatineau;
- Les organismes s'engagent à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, 30 jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engagent également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS 2022 – BUDGETS INFÉRIEURS À 50 000 \$

OBJECTIFS :

- Présenter le Programme de soutien aux événements sportifs de moins de 50 000 \$;
- Présenter les recommandations de soutien 2022.

RECOMMANDATIONS :

CP-ACL-2022-20

Approuver les contributions financières de 49 400 \$ en argent, de 1 600 \$ en services coûtants et de 1 500 \$ en valeur de services mentionnés à l'annexe A pour la réalisation des événements sportifs – Budgets inférieurs à 50 000 \$ du calendrier 2022.

CP-ACL-2022-21

Autoriser le trésorier à émettre les chèques selon les clauses stipulées au protocole d'entente à intervenir avec les organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

CP-ACL-2022-22

Autoriser la directrice du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant à signer les protocoles d'entente ainsi que toute autre modification ou avenant aux protocoles d'entente avec les organismes soutenus par le Programme de soutien aux événements sportifs – Budgets inférieurs à 50 000 \$.

FONDS DE SOUTIEN DE L'ANIMATION DU CENTRE-VILLE 2022-2023

OBJECTIFS :

- Présenter le fonds de soutien de l'animation au centre-ville;
- Faire approuver les recommandations visant à soutenir la réalisation des projets retenus pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 avril 2023.

RECOMMANDATIONS :

CP-ACL-2022-23

Approuver les contributions financières du Fonds de soutien à l'animation du centre-ville de Gatineau décrites au sommaire des projets 2022-2023 à l'annexe A.

CP-ACL-2022-24

Renouveler la subvention de 15 000 \$ à la Corporation Vision centre-ville pour le développement d'activités complémentaires et la promotion des activités soutenues par le Fonds de soutien à l'animation du centre-ville de Gatineau.

CP-ACL-2022-25

Annuler la somme de 29 000 \$ attribuée en 2020-2021 dans le cadre de deux projets dont les subventions n'ont pas été utilisées. Ces subventions sont rattachées aux projets suivants en vertu de la résolution numéro CM-2020-50 du 21 janvier 2020 :

- 9 000 \$ octroyés au Groupe Lavolley pour le projet « Classique hivernale 2021 »;
- 20 000 \$ octroyés à Bleu créatif pour le projet « Festival cubain de Gatineau ».

CP-ACL-2022-26

Autoriser que la somme de 29 000 \$ non dépensée des subventions de 2020-2021 soit affectée au budget de 2022-2023, portant le budget de 2022-2023 à 331 683 \$.

CP-ACL-2022-27

Autoriser la direction du Service des arts, de la culture et des lettres ou ses représentants à signer les protocoles d'entente avec les organismes concernés.

CP-ACL-2022-28

Autoriser le trésorier à émettre les chèques aux montants et aux noms apparaissant au sommaire des projets 2022-2023 (annexe A) selon les clauses et conditions stipulées au protocole d'entente à intervenir avec ces organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

CP-ACL-2022-29

Autoriser le trésorier à verser à la Corporation Vision centre-ville, sur présentation de pièces justificatives par le Service des arts, de la culture et des lettres, la somme de 15 000 \$ prise à même l'enveloppe du Fonds de soutien à l'animation du centre-ville de Gatineau 2022-2023.

FONDS DE SOUTIEN À L'ANIMATION ET À LA REVITALISATION – PROJETS 2022-2023**OBJECTIFS :**

- Présenter le Fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation (FAR);
- Faire approuver les recommandations visant à soutenir la réalisation des projets retenus pour la période allant du 1er janvier 2022 au 30 avril 2023.

RECOMMANDATIONS :**CP-ACL-SUDD-2022-01**

Approuver la contribution financière de 2022-2023 provenant du Fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation telle que décrite à l'annexe A - Sommaire des projets retenus 2022-2023 – Fonds de soutien à l'animation et à la revitalisation.

CP-ACL-SUDD-2022-02

Annuler la somme de 11 230 \$ octroyée en 2019 et 2021 dans le cadre de 3 projets et dont les subventions n'ont pas été utilisées, ces subventions étant rattachées aux résolutions et aux projets suivants :

- en vertu de la résolution numéro CM-2021-43 :
 - 6 830 \$ octroyés à l'AGAP du Vieux-Gatineau pour le projet « Direction place Notre-Dame 2021 »;
 - 3 200 \$ octroyés à l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer pour le projet « Animation de Noël – Vieux-Aylmer 2021 »;
- en vertu de la résolution numéro CM-2019-236 :
 - 1 200 \$ octroyés à Fouinard Inc. pour le projet « Festival Folk et guitares d'Aylmer »;

CP-ACL-SUDD-2022-03

Autoriser que la somme de 11 230 \$ non dépensée des subventions de 2019 et 2021 soit réaffectée au budget de 2022-2023, portant le budget de 2022-2023 à 402 433 \$;

CP-ACL-SUDD-2022-04

Autoriser la direction du Service des arts, de la culture et des lettres et la direction du Service de l'urbanisme et du développement durable à signer les protocoles d'entente avec les organismes concernés, selon les volets;

CP-ACL-SUDD-2022-05

Autoriser le trésorier à puiser à même le poste budgétaire 02-61290-972 – Programmes et ententes, la somme de 284 503 \$ et à émettre les chèques aux montants et aux noms apparaissant au sommaire des projets 2022-2023, selon les clauses et conditions stipulées aux protocoles d’entente à intervenir avec ces organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres et le Service de l’urbanisme et du développement durable.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Une question est soulevée quant au résiduel de l’enveloppe de 2021 d’un montant approximatif de 96 000 \$. On demande si cette somme sera réinjectée dans l’enveloppe 2022 en plus de la bonification de 120 000 \$ devant faire l’objet d’un vote par le conseil municipal. Lors des discussions du conseil à cet effet, il a été question de la conversion des programmes présentés en « fonds Gatineau » avec une bonification de 120 000 \$ afin que l’enveloppe globale du programme soit au montant de 500 000 \$.

À cette question, monsieur Mathieu Bélanger indique qu’il n’est pas en mesure de répondre à brûle pour point, mais qu’il acheminera une réponse écrite aux membres du conseil suivant l’analyse de la demande.

Cette information sera pertinente afin de déterminer ce que la Ville peut faire avec les montants résiduels. La volonté du conseil en changeant la mouture des fonds en procédant à la conversion en « fonds Gatineau » en lui associant un montant de 500 000 \$. On demande s’il y a une possibilité de faire une économie s’il existe un résiduel qui peut être injecté dans le budget d’opération ou ailleurs selon les besoins.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS 2022**OBJECTIFS :**

- Présenter le Programme de soutien aux organismes culturels;
- Faire approuver l’aide financière et en services visant à soutenir le mandat et les projets des organismes culturels gatinois pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022.

RECOMMANDATIONS :**CP-ACL-2022-17**

Accepter le rapport « Résumé de l’aide accordée aux organismes culturels pour l’année 2022 » (annexe A) recommandant une aide financière de 1 336 652 \$ et une aide en services de 713 605 \$ pour un soutien total de 2 050 257 \$.

CP-ACL-2022-18

Autoriser le trésorier à émettre les chèques aux montants et aux noms des organismes apparaissant à l’annexe A selon les clauses et conditions stipulées au protocole d’entente à intervenir avec ces organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

CP-ACL-2022-19

Autoriser la direction du Service des arts, de la culture et des lettres ou ses représentants à signer les protocoles d’entente avec les organismes concernés par le cadre de soutien 2022.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc émet le souhait, dans le cadre de l’attribution des fonds prévue au PSOC, que l’on puisse modifier la façon que l’on perçoit un organisme majeur comme le Carrefour Culturel l’Estacade dans le cadre du programme et de revoir le financement pour cet organisme.

En complément, madame la mairesse France Bélisle émet le souhaite que l’entente avec le Carrefour Culturel l’Estacade fasse l’objet d’une discussion particulière et se pencher sur une perspective plus globale quant à l’offre culturelle.

Madame Bélisle se questionne sur la mécanique quant à la récurrence des enveloppes budgétaires. Elle constate que certains organismes ont de la difficulté à obtenir du financement puisque les enveloppes semblent être attribuées à d’autres organismes qui bénéficient de ce financement depuis plusieurs années.

Madame Josée Bellemare indique qu’avec une enveloppe budgétaire qui n’est pas indexée, il est plus difficile de faire de la « place » à de nouveaux organismes. En complément d’information, madame Sonia Blouin indique que chaque dossier est analysé et fait l’objet d’une recommandation, le cas échéant. La Ville a tenté de supporter ces nouveaux organismes par l’entremise des autres politiques culturelles applicables.

Fin du comité plénier public à 15 h 30.

Me Geneviève Leduc
Greffière
Service du greffe